

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 03-2009

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 2 mars 2009 à 19H00, en la mairie de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

Mme Suzan Turpin, conseiller	siège #1
M. Roger Blais, conseiller	siège #2
M. Denis Cardinal, conseiller	siège #3
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #4
M. Serge Déziel, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Benoit Hébert est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

03-048-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Serge Déziel

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-049-09 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LE 2 ET 23 FÉVRIER 2009 (#02-2009)

Il est proposé par M. Roger Blais

QUE les procès-verbaux des sessions tenues les 2 et 23 février 2009 (#02-2009) soient adoptés avec la correction suivante p. 2767, résolution #02-044-09 - Il est proposé par M. Roger Blais.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Lettres de la compagnie Hydro-Québec en rapport aux résolutions #07-179-08 (nettoyage de la rivière Petite-Nation) et #07-178-08 (achat des chutes).

Annexion des Presqu'îles - Cour du 6 au 10 décembre 2010.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-050-09 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #200900061
À #200900140)

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE les comptes payés par les chèques #200900061 à #200900140 pour un montant de **120 487,02\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Madame Paulette Lalonde, Maire, dresse un aperçu de sa correspondance du mois de février.

Une liste des correspondances reçues au bureau du Directeur général/Secrétaire-trésorier est déposée aux élu(e)s. (N/D annexe-A FÉVRIER 2009).

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

4 personnes sont présentes.

Aucune question.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE FÉVRIER 2009

03-051-09 ANALYSE DES SALAIRES PAR POSTE VERSÉS
(PAI#03-09 À PAI#04-09)

Il est proposé par M. Serge Déziel

QUE ce conseil ratifie les salaires par poste versés Pai#03-09 à Pai#04-09 couvrant la période du 25 janvier au 21 février 2009. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **13 489,68\$**.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

- Rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment
- Rapport mensuel de la consommation d'eau
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel et annuel du Directeur du service des incendies

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

03-052-09 CONGRÈS ADMQ/6, 7 et 8 MAI 2009 À GATINEAU

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2009 ;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise l'inscription de M. Benoit Hébert, Directeur général et de Mme Anick Tourangeau, adjointe administrative au congrès de l'ADMQ les 6, 7 et 8 mai 2009 à Gatineau ;

QUE les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-053-09 PROGRAMME CENTRE LOCAL D'EMPLOI

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2009;

Il est proposé par M. Serge Déziel

QUE ce conseil demande au Directeur général/Secrétaire-trésorier de préparer une demande afin d'obtenir une aide financière pour un emploi dans le cadre des programmes offerts pour le centre local d'emploi.

QUE cette aide financière soit pour une durée maximum de 40 semaines et qu'elle puisse débiter le 6 avril 2009;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer les documents afin de donner effet à la présente résolution;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à faire des appels d'offres pour ledit emploi.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-054-09 EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR ADJOINT/M.
SYLVAIN DESJARDINS

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2009;

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE ce conseil retienne les services de M. Sylvain Desjardins, 70, 3^e Avenue à Plaisance pour une période maximum de 30 semaines;

QUE le salaire établit est de \$ de l'heure pour 40 heures/semaine avec un montant forfaitaire de \$.

QUE le début de travail sera établi par l'inspecteur municipal, M. Raoul Parisien et le Directeur général, M. Benoit Hébert;

QUE le Maire et le Directeur général soient et sont autorisés à signer la convention afin de donner effet à la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-055-09 ENTENTE C.S.C.V. LOCATION DE LA SALLE
2009

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance a demandé à la Commission scolaire Au-Cœur-des-Vallées de bien vouloir réviser son entente sur l'utilisation de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT la rencontre entre le Directeur général, M. Benoit Hébert et la Directrice des ressources humaines et matérielles de la CSCV, Mme Nathalie Charrette;

CONSIDÉRANT les recommandations de ces derniers basés sur un taux horaire calculé en fonction des coûts;

Il est proposé par M. Roger Blais

QUE le préambule de la présente soit partie intégrante de la résolution;

QUE ce conseil demande à la CSCV de bien vouloir renouveler ladite convention et d'accepter un coût horaire de 10\$/heure effectif au 1^{er} janvier 2009;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-055-09 ENTENTE C.S.C.V. LOCATION DE LA SALLE
2009 (SUITE)

QUE ce coût soit majoré annuellement de l'indice du prix à la consommation (I.P.C.);

QUE le Maire et le Directeur général soient et sont autorisés à signer la convention pour le compte de la Municipalité de Plaisance.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

FONDS CHANTIER CANADA

M. Mario Laframboise, Député Fédéral d'Argenteuil Papineau présente une information en rapport aux sommes d'argent disponibles pour les projets d'infrastructures dans le cadre de Fonds Chantier Canada. Un document est disponible à la municipalité.

03-056-09 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2009;

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE ce conseil autorise le paiement suivant :

Marche pour l'autisme 2009	50\$
Projet de cartes postales	0\$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-057-09 BANQUE D'HEURES/INFOTECH

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance a besoin de faire une épuration des données comptables de son système comptable pour les années 2001 à 2006;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Sygem pour offrir une banque d'heures (14) pour effectuer certains travaux et aussi de la formation;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise l'achat d'une banque d'heures pour la somme de 955\$ (taxes en sus);

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-057-09 BANQUE D'HEURES/INFOTECH (SUITE)

QUE le Directeur général et le Maire soient et sont autorisés à signer les documents afin de donner effet à la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-058-09 COTISATION 2009/VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Il est proposé par M. Roger Blais

QUE ce conseil autorise le paiement de 50\$ pour inscrire la Municipalité de Plaisance au Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé pour l'année 2009.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-059-09 FACTURE DE JEAN V. DUBUC/25 FÉVRIER 2009

CONSIDÉRANT la facture de la firme Jean V. Dubuc, C.A. pour la vérification et préparation des états financiers 2008, préparation et dépôt du budget au MAMROT, lettre à la S.H.Q., préparation des T-4, relevé 1 et sommaire des dépôts des états financiers au ministère;

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE ce conseil autorise le paiement de 7 901,25\$ à la firme comptable Jean V. Dubuc pour tous les éléments mentionnés dans le préambule;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les virements budgétaires appropriés en fonction du règlement 374-07 afin de donner effet à la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

03-060-09 TRICENTRIS 2009

CONSIDÉRANT les difficultés financières de la firme Tricentris;

CONSIDÉRANT la clause de l'article 1.4.2 de l'entente qui lie la Municipalité de Plaisance et Tricentris;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise le paiement de 1 177\$ à la firme Tricentris pour permettre à la firme de rester opérationnelle jusqu'au 1^{er} mai 2009.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-061-09 APPEL D'OFFRES COMMUN ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MUNICIPALES/ DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA VILLE DE THURSO

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance doit aller en appel d'offres par invitation tout au moins pour obtenir un service d'élimination de ses matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'opportunité de réaliser cette opération d'appel d'offres en commun avec d'autres municipalités de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso s'offre pour réaliser ledit appel d'offres;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Denis Cardinal**

QUE ce conseil mandate la Ville de Thurso et son directeur général à aller, pour et au nom de la Municipalité de Plaisance en appel d'offres publique pour l'élimination de nos matières résiduelles pour les années 2008, 2009 et 2010;

QUE le Maire et le Directeur général soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de permettre la réalisation de la présente résolution.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-061-09 APPEL D'OFFRES COMMUN ÉLIMINATION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES MUNICIPALES/
DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA VILLE DE
THURSO (SUITE)

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET
RESTAURATION

03-062-09 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, DENIS
LEGAULT/MICHELINE CLOUTIER, 35, RUE
LEGAULT PROJET DE RÉSOLUTION - SESSION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2009

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure avec
les documents requis sont déposés par M.
Denis Legault et Mme Micheline Cloutier,
propriétaire au 35, rue Legault, sur le
lot 40-31 au cadastre de Paroisse
Sainte-Angélique afin de permettre la
construction d'un bâtiment principal ne
respectant pas la marge avant;

CONSIDÉRANT que la résidence projetée, est localisée
à une distance de 3,00 mètres de la rue,
alors que selon la section 8.1 **Marges de
recul à respecter pour les constructions
principales** du règlement de zonage
numéro URB 99-05, à l'intérieur d'une
zone résidentielle, la marge avant
minimale est de 6,00 mètres, donc une
dérogation de 3,00 mètres;

CONSIDÉRANT que ce terrain est d'une pente moyenne
supérieure à 25%, ce qui implique le
dépôt d'une étude géotechnique réalisée
par un ingénieur;

CONSIDÉRANT que l'étude géotechnique réalisée vient
préciser que si le bâtiment projeté
était situé à une marge avant de 3
mètres, celui-ci serait situé sur une
pente plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT qu'une majorité des constructions
existantes sur les terrains riverains de
la rue Legault existent sous droits
acquis relativement à l'application de
la marge avant prescrite au règlement;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-062-09 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, DENIS
LEGAULT/MICHELINE CLOUTIER, 35, RUE
LEGAULT PROJET DE RÉOLUTION - SESSION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2009 (SUITE)

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, cette demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 13 février 2009 concernant cette présente demande;

**En conséquence,
Il est proposé par Mme Suzan Turpin**

QUE le conseil municipal accorde cette demande de dérogation mineure.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/21 FÉVRIER 2009

Le document résumé est déposé au conseil pour analyse de la rencontre.

03-063-09 FONDATION RUE PRINCIPALE/ENGAGEMENT
FINANCIER

CONSIDÉRANT l'offre de service de la rue Principale en date de février 2009;

CONSIDÉRANT les objectifs établis par le conseil et que la réalisation du projet sera fait en collaboration avec les gens du milieu;

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE ce conseil engage une première somme de 1 000\$ pour la présentation de l'offre de service. Étape A de l'offre en question. Rencontre prévue le 30 mars 2009 à 18h30.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-064-09 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DENIS LEBEAU - CHEMIN MALO - UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE - VILLAGE TOURISTIQUE D'ÉPOQUE

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposée par M. Denis Lebeau sur une partie du lot 413 au cadastre de la Paroisse de Sainte-Angélique, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour un village d'époque à des fins touristique saisonnier et des activités accessoires;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un commerce de type récréation extérieure permis dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT que ce projet n'aura pas d'impact négatif supplémentaire concernant les distances séparatrices applicables relatives aux odeurs puisque ce type de commerce n'est pas considéré comme un immeuble protégé au sens du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme au règlement de zonage;

**En conséquence,
Il est proposé par M. Roger Blais**

QUE le conseil municipal appuie cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

QUE ce projet cadre avec le plan de développement intégré de la rivière Petite-Nation;

QUE ce projet constituerait une activité des plus intéressante en lien avec le site des chutes de Plaisance et l'ancien village de North Nation Mills.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-065-09 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC DEMANDE MINISTÈRE DES TRANSPORTS -
AUTOROUTE 50/MONTÉE ST-FRANÇOIS -
ALIÉNATION, LOTISSEMENT ET UNE
UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE
L'AGRICULTURE

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposée par le Ministère des Transports sur les propriétés telles que décrites à ladite demande, sur une superficie totale de 2525,8 mètres carrés, pour les fins d'aménagement du viaduc de l'autoroute 50 sur la montée St-François;

CONSIDÉRANT que cette demande est nécessaire pour réaliser des travaux d'élargissement de la montée St-François dans le but d'aménager le remblai d'approche sud du viaduc de ladite montée ainsi que le réaménagement de l'intersection avec le chemin de desserte;

CONSIDÉRANT que la construction de l'autoroute 50 a fait l'objet d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 343333;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme au règlement de zonage;

**En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Déziel**

QUE le conseil municipal appuie cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-066-09 REVITALISATION DES PORTES D'ENTRÉES AUX
EXTRÉMITÉS DU VILLAGE

CONSIDÉRANT que les informations sur les portes d'entrées aux deux extrémités du village sont désuètes;

CONSIDÉRANT que les structures soutenant ces portes demeurent en bonne condition;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-066-09 REVITALISATION DES PORTES D'ENTRÉES AUX
EXTRÉMITÉS DU VILLAGE (SUITE)

CONSIDÉRANT que le projet de revitalisation desdites portes sera fait en collaboration avec nos employés municipaux afin de minimiser les coûts;

Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise un engagement financier n'excédant pas une somme de 2 000\$ pour permettre ladite revitalisation des portes d'entrées et que ce conseil autorise les employés municipaux à participer à cette réalisation.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

COMPTE-RENDU DE L'ASSOCIATION DES LOISIRS DE
PLAISANCE/ 17 FÉVRIER 2009

Le compte-rendu de la rencontre des loisirs du 17 février 2009 est déposé au conseil pour analyse.

03-067-09 PARTICIPATION FINANCIÈRE/ FESTIVAL
COUNTRY 2009

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2009;

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE ce conseil autorise le transfert de 10 000\$ au compte de l'Association des loisirs de Plaisance;

QUE de cette somme seront déduites les factures (2 197,53\$) déjà payées pour et au nom du festival country.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

E) TRANSPORT ET VOIRIE

RENCONTRE DÉNEIGEMENT/RUES ET TROTTOIRS

Un document est déposé au conseil pour analyse.

F) RELATION AVEC LE MILIEU

RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Date : 11 décembre 2009. Une demande afin que le trajet soit modifié est déposée aux organisateurs. Nous aimerions que le relais passe par l'école.

PLUMES ET QUENOUILLES

Festival nature et retour du printemps. Organisation en préparation pour des dates du 24 avril au 2 mai 2010 (2 fins de semaine). M. Raymond Ménard, conseiller sera présent à la rencontre du 9 mars 2009 à 13h30 au CLD Papineau.

03-068-09 LETTRE DE FÉLICITATIONS À M. GASTON BLAIS

CONSIDÉRANT que M. Gaston Blais a reçu un honneur (Prix Érarard-Séguin) à la soirée Action-Valorisation ;

Il est unanimement proposé

QUE ce conseil lui adresse une lettre de félicitations.

Adoptée.

03-69-09 LETTRE DE FÉLICITATIONS À M. MAXIME PROULX

CONSIDÉRANT l'excellente présence qu'a connu M. Maxime Proulx à l'émission Star Académie 2009 ;

Il est unanimement proposé

QUE ce conseil lui adresse une lettre de félicitations et d'encouragement.

Adoptée.

NOUVEAUX ITEMS

M.R.C. DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles au bureau municipal pour lecture.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

M.R.C. DE PAPINEAU (SUITE)

Le 10 février dernier, une rencontre entre tous les directeurs généraux de la MRC de Papineau et le directeur général de la MRC de Papineau a eu lieu. Plusieurs points ont été soulignés :

Présentation par M. Ghislain Ménard, personnes ressources à la MRC de Papineau.

M. Jean Perreault, Aménagement
M. Alexandre Richard, Environnement
M. Marc Beaulieu, Sécurité publique
M. Jean-François Larrivée, Forestière
M. Jean Beaudet, Évaluation

Des échanges sur plusieurs autres sujets ont été discutés.

MEMBRES EN DIRECT

Document disponible au bureau municipal.

03-070-09 ANNULER LA RENCONTRE DE JUILLET 2009

CONSIDÉRANT la résolution #11-295-08 - calendrier des rencontres annuelles du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil demande que soit abrogée la rencontre de juillet pour permettre une trêve estivale;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Mme Suzan Turpin**

QUE ce conseil abroge la rencontre de juillet 2009;

QU' un avis soit envoyé à la population afin de l'informer.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour : 5
Contre : 1
Adoptée à la majorité.

03-071-09 JOURNÉE DE LA FEMME 2009

CONSIDÉRANT la journée de la femme le 8 mars 2009;

Il est proposé par M. Roger Blais

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-071-09 JOURNÉE DE LA FEMME 2009 (SUITE)

QUE ce conseil autorise l'achat de plantes pour souligner cette journée spéciale;

QUE ce conseil autorise qu'un repas soit tenu entre nos « dames » de l'équipe municipale.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

4 personnes sont présentes.

Début 20h25 Fin 20h38

03-072-09 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE 20H38

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE la séance soit et est ajournée au 9 mars 2009 à 20h00.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Paulette Lalande
Maire

Benoit Hébert
Directeur-général/
Secrétaire-trésorier